



## Dossier d'inscription Accueil de Loisirs 2022/2023

N° organisateur :056ORG0088

Ce document est valable pour l'année scolaire 2022/2023 et concerne l'inscription de votre enfant à l'Accueil de Loisirs intercommunal de Saint-Gérard-Croixanvec, Gueltas & Saint-Gonnéry les mercredis et/ou durant les vacances scolaires (périodes de fermeture : vacances de Noël).

Nom : .....Prénom : .....

Date de naissance : ..... Age : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

N° de sécurité sociale : .....

N° d'allocataire CAF : .....ou MSA : .....

### Famille- responsable légal

<b>Tuteur 1</b>	<b>Tuteur 2</b>
Nom.....	Nom.....
Prénom.....	Prénom.....
Téléphone portable.....	Téléphone portable.....
Téléphone fixe.....	Téléphone fixe.....
Téléphone professionnel.....	Téléphone professionnel.....
e-mail.....	e-mail.....

### Autorisations parentales

Je soussigné(e), .....

Père, Mère, Tuteur de l'enfant .....

Merci de rayer la (ou les) mention(s) inutile(s), le cas échéant :

- Autorise le personnel de l'accueil à faire transporter mon enfant au service des urgences de l'établissement hospitalier le plus proche par les services compétents.
- Autorise le personnel de l'accueil de loisirs à se rendre en car ou en minibus sur les différents lieux d'activités avec mon enfant.
- Autorise l'utilisation de l'image de mon enfant dans le cadre de la promotion des animations intercommunales (site internet de la ville, journaux locaux, blog privé de l'accueil de loisirs diapos photos...).
- Autorise mon enfant à rentrer seul à mon domicile à la fin des activités.
- Autorise une autre personne à venir chercher mon enfant :

Nom et prénom.....

En qualité de.....

Domicilié(e) à .....

Téléphone.....

Fait à ....., le ...../...../.....

**Signature du responsable légal :**

## Fonctionnement

L'Accueil de Loisirs intercommunal peut accueillir les enfants des trois communes de Saint-Gérard-Croixanvec, Gueltas & Saint-Gonnery, les enfants des communes extérieures peuvent être acceptés dans la mesure des places disponibles.

Les enfants peuvent être accueillis dès qu'ils sont scolarisés (2-3ans), jusqu'à l'âge de 13 ans.

Les horaires d'accueil : 7h30 à 18h30, journée 9h-17h possibilité à la demi-journée avec ou sans repas.

## Inscriptions

Les dossiers d'inscription peuvent être retirés dans l'une des mairies de Saint-Gérard-Croixanvec, Gueltas & Saint-Gonnery ou téléchargés sur les sites internet de celles-ci ou encore auprès de Vanessa Michel, directrice par mail à [alsh56920@laposte.net](mailto:alsh56920@laposte.net).

Pour toute inscription, voici la liste des pièces à fournir obligatoirement :

- Dossier d'inscription et fiche sanitaire (+ photocopies vaccins) dûment complétés
- Attestation d'assurance extra-scolaire en cours de validité
- Justificatif de votre quotient familial (CAF)

**Le dossier d'inscription est valable sur une année scolaire et est à renouveler chaque année.**

En cas de dossier incomplet, l'inscription ne sera pas prise en compte.

Pour toute demande de renseignements, Vanessa Michel, directrice, se tient à votre disposition au 06.73.50.81.74 ou par mail à [alsh56920@laposte.net](mailto:alsh56920@laposte.net)

## Tarification

MERCREDIS	demi-journée	Journée	Repas	Forfait Garderie
QF -750	4.30 €	8.60 €	3.00 €	1.00 €
QF 750/1050	4.80 €	9.60 €	3.00 €	1.00 €
QF 1050/1700	5.15 €	10.30 €	3.00 €	1.00 €
QF+1700	5.30 €	10.60 €	3.00 €	1.00 €

VACANCES SCOLAIRES	demi-journée	Journée	Journée avec sortie ou prestataire	Journée + Nuitée	Repas	Forfait Garderie
QF -750	4.30 €	8.60 €	10.50 €	14.50 €	3.00 €	1.00 €
QF 750/1050	4.80 €	9.60 €	12 €	16 €	3.00 €	1.00 €
QF 1050/1700	5.15 €	10.30 €	12.50 €	16.50 €	3.00 €	1.00 €
QF +1700	5.30 €	10.60 €	13.50 €	17.50 €	3.00 €	1.00 €

## Paiement

\* Concernant l'Accueil de Loisirs du mercredi, une facture périodique vous sera remise à la fin de celle-ci.

Merci de respecter le délai de paiement indiqué sur celle-ci.

\* Concernant l'Accueil de Loisirs durant les vacances scolaires, le règlement se fera à l'inscription. Une facture justificative vous sera remise après la période de vacances.

\* Les chèques sont à libeller à l'ordre du Trésor public, les chèques vacances sont acceptés.

\* Sans justificatif de votre quotient familial, le montant maximum vous sera facturé.

Merci de votre compréhension.

MICHEL Vanessa  
Directrice de l'ALSH  
06.73.50.81.74  
[alsh56920@laposte.net](mailto:alsh56920@laposte.net)